

COMMUNE
DE
VILLENEUVE-
LA-GARENNE
92390

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 35
Membres présents : 29
Membres représentés : 3
Membres absents : 3
Membres votants : 32

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 6 avril 2023 à dix-sept heures, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-la-Garenne légalement convoqué par M. Pascal PELAIN Maire, par convocations postées le vendredi 31 mars 2023 et par voie dématérialisée le même jour, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la salle du Conseil municipal à l'Hôtel de ville de Villeneuve-la-Garenne sous la présidence de son Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pascal PELAIN, Maire de Villeneuve-la-Garenne,

Mme Carine BANSEDE, Mme Khady FOFANA, M. Frédéric RARCHAERT, Mme Leïla LARIK, M. Alain-Xavier FRANCOIS, Mme Fatima AAZIZ, M. Kyran GURUNG, M. Bachir HADDOUCHE, Mme Sandrine HERTIG, Mme Zoubida KHATTALA, M. Lahcen BAYLAL, Maires-adjoints.

Mme Monique LABORNE, M. Salah KOBBI, Mme Mirtha HENRIOL, M. Larbi OUHAMMOU, M. Mohamed AMAGHAR, M. Dayan KIRINDI ARACHCHIGE, Conseillers municipaux délégués.

M. Gaoussou KEITA, Mme Eduarda RODRIGUES-PINTO, Mme Joanna MOHAMED, Mme Rolande CHAVANNE, Mme Mariam KANTE, M. Jérémie LAGARDE, M. Erick PELEAU, M. Abdélaziz BENTAJ, Mme Emmanuelle RASSABY, M. Gabriel MASSOU, Mme Eve NIELBIEN, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

M. Arnaud PERICARD, adjoint au Maire, donne pouvoir à M. Lahcen BAYLAL,
Mme Fatma SERIR, conseillère municipale déléguée, donne pouvoir à Mme Leïla LARIK,
M. Christophe DOUAY, conseiller municipal, donne pouvoir à M. Erick PELEAU

ABSENTS :

Mme Yaël LEVY, Conseillère municipale,
M. Abdel AIT OMAR, Conseiller municipal,
Mme Sandrine PAYET, Conseillère municipale,

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Dayan KIRINDI ARACHCHIGE conseiller municipal délégué, désigné en séance conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Attribution de subventions communales aux associations au titre de la Programmation Politique de la Ville 2023

PILIER CADRE DE VIE – RENOUELEMENT URBAIN				
MONTANTS DES SUBVENTIONS PROPOSÉES POUR LES ACTIONS PORTÉES PAR LES ASSOCIATIONS				
PORTEUR	INTITULÉ DE L'ACTION	COÛT TOTAL DE L'ACTION	MONTANT SUBVENTION VILLE 2023	MONTANT SUBVENTION VILLE 2022
AA92	Tables d'hôtes	52 500 €	3 000€	3 000 €
MJC MAISON DE LA CITE	Soutien aux populations des quartiers Sud	166 319 €	11 000 €	11 000 €
FASE	Jardin partagé	8 350 €	2 000 €	2 000 €
APSA	L'environnement et vous ?	10 000 €	2 000 €	0 €
PILIER MONTANT TOTAL			18 000 €	16 000 €

PILIER EMPLOI - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE				
MONTANTS DES SUBVENTIONS PROPOSÉES POUR LES ACTIONS PORTÉES PAR LES ASSOCIATIONS				
PORTEUR	INTITULÉ DE L'ACTION	COÛT TOTAL DE L'ACTION	MONTANT SUBVENTION VILLE 2023	MONTANT SUBVENTION VILLE 2022
MISSION LOCALE	Cercle de recherche d'emploi	36 200 €	5 000 €	5 000 €
PROXITE	Parrainage individuel vers et dans l'emploi de 20 jeunes par un bénévole actif dans le monde du travail	17 507 €	1 500 €	2 000 €
LE POLE S	Plate-forme de formation en Français à visée professionnelle sur le territoire de Villeneuve-la-Garenne	32 800 €	5 000 €	5 000 €
	Fablab d'éducation numérique	15 874 €	4 000 €	4 000 €
	Médiation Numérique	397 853 €	5 000 €	5 000 €
	Chantier d'insertion remobilisation au Fablab	297 777 €	3 000 €	0 €
ADIE	Agir au plus près des habitants des QPV afin de donner accès à l'entrepreneuriat et à l'emploi, par le microcrédit et l'accompagnement à ceux dont les projets n'ont pas accès au crédit bancaire	45 915 €	5 000 €	5 000 €
LES IDEATEURS	Oser et grandir à travers une immersion pédagogique entrepreneuriale concrète ! - Parcours I.NOV stage de 3eme	9 947 €	2 000 €	2 000 €
SOS SOLIDARITE ASSFAM	Atelier socio linguistique niveau Français Langue Etrangère pour les personnes en voie d'insertion professionnelle	16 000 €	0 €	4 000 €
	Atelier socio linguistique multi média	12 000 €	0 €	1 000 €
	Faciliter l'accès aux droits des publics migrants vulnérables	15 000 €	0 €	1 500 €

Accusé de réception en préfecture
092 249200789 20230406 2023_04_06_6 DE
Date de réception préfecture : 19/04/2023

ADABE	Ateliers d'insertion sociale et professionnel par cours FLE et mathématiques	59 307 €	1 000 €	1 000 €
COULEURS D'AVENIR	Accompagnement au renouvellement et à l'autonomie du Conseil Citoyens	15 000 €	0 €	3 500 €
LECTURES NOMADES	Alphabétisation, FLE, atelier sociolinguistique, oral et numérique	36 516 €	7 000 €	7 000 €
L'ESCALE	Agir pour l'égalité entre les femmes et les hommes et contre les violences faites aux femmes	390 300 €	7 000 €	5 500 €
LES FEMMES ENGAGEES	Les femmes dans la cité	79 723 €	3 000 €	0 €
	ÉDUCATION			
ENSEMBLE	" Apprentissages", offrir une aide aux petits comme aux grands	158 135 €	4 000 €	4 000 €
MJC	Accompagnement à la scolarité	154 428 €	7 000 €	7 000 €
	Jeunesse	86 398 €	4 000 €	4 000 €
LECTURES NOMADES	Médiation culturelle et Animations familiales par le biais du Livre	192 690 €	12 000 €	12 000 €
ADABE	Accompagnement à la scolarité	99 126 €	6 000 €	6 000 €
	Accompagnement à la parentalité	33 781 €	1 000 €	1 000 €
HANDBALL CLUB	Hand'inclusif	34 500 €	3 000 €	3 000 €
1000 BATTEURS POUR LA PAIX	Battre pour la paix vecteur d'insertion au sein des établissements scolaires	44 000 €	1 000 €	1 000 €
SOS SOLIDARITE ASSFAM	Atelier socio linguistique scolarité parentalité	15 000 €	0 €	2 000 €
NUBIAN SOUL	Voyage Chorégraphique	32 900 €	4 000 €	4 000 €
	Fatalité zéro	43 500 €	4 000 €	4 000 €
ECHO DES SANS MOTS	Il était une fois notre collègue	29 500 €	0 €	1 000 €
LES PETITS DEBROUILLARDS	Sciences et techniques à Villeneuve la Garenne	13 000 €	4 000 €	4 000 €
PLUR'ART	Les Fabuleuses histoires d'arts	63 200 €	8 000 €	8 000 €
GENERATIONS UNIS	Urban ball 3	36 000 €	4 000 €	0 €
	SANTÉ			
CROIX ROUGE	Prévention Nutrition bucco-dentaires	40 797 €	12 000 €	12 000 €
CROIX ROUGE ESJ	Prévention Santé Jeunes	125 933 €	14 500 €	14 500 €
OPPELIA	Prévention des addictions	24 000 €	4 000 €	4 000 €
PILIER MONTANT TOTAL				124 500 €

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20230406-2023_04_06_6-DE
Date de réception préfecture : 19/04/2023

	Fatalité zéro	43 500 €	4 000 €	4 000 €
ECHO DES SANS MOTS	Il était une fois notre collègue	29 500 €	0 €	1 000 €
LES PETITS DEBROUILLARDS	Sciences et techniques à Villeneuve la Garenne	13 000 €	4 000 €	4 000 €
PLUR'ART	Les Fabuleuses histoires d'arts	63 200 €	8 000 €	8 000 €
GENERATIONS UNIS	Urban ball 3	36 000 €	4 000 €	0 €
SANTÉ				
CROIX ROUGE	Prévention Nutrition bucco-dentaires	40 797 €	12 000 €	12 000 €
CROIX ROUGE ESJ	Prévention Santé Jeunes	125 933 €	14 500 €	14 500 €
OPPELIA	Prévention des addictions	24 000 €	4 000 €	4 000 €
PILIER MONTANT TOTAL			126 500 €	124 500 €

PILIER CADRE DE VIE – RENOUVELLEMENT URBAIN				
MONTANTS DES SUBVENTIONS PROPOSÉES POUR LES ACTIONS PORTÉES PAR LES ASSOCIATIONS				
PORTEUR	INTITULÉ DE L'ACTION	COÛT TOTAL DE L'ACTION	MONTANT SUBVENTION VILLE 2023	MONTANT SUBVENTION VILLE 2022
AA92	Tables d'hôtes	52 500 €	3 000€	3 000 €
MJC MAISON DE LA CITE	Soutien aux populations des quartiers Sud	166 319 €	11 000 €	11 000 €
FASE	Jardin partagé	8 350 €	2 000 €	2 000 €
APSA	L'environnement et vous ?	10 000 €	2 000 €	0 €
PILIER MONTANT TOTAL			18 000 €	16 000 €

PILIER EMPLOI - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE				
MONTANTS DES SUBVENTIONS PROPOSÉES POUR LES ACTIONS PORTÉES PAR LES ASSOCIATIONS				
PORTEUR	INTITULÉ DE L'ACTION	COÛT TOTAL DE L'ACTION	MONTANT SUBVENTION VILLE 2023	MONTANT SUBVENTION VILLE 2022
MISSION LOCALE	Cercle de recherche d'emploi	36 200 €	5 000 €	5 000 €
PROXITE	Parrainage individuel vers et dans l'emploi de 20 jeunes par un bénévole actif dans le monde du travail	17 507 €	1 500 €	2 000 €
LE POLE S	Plate-forme de formation en Français à visée professionnelle sur le territoire de Villeneuve-la-Garenne	32 800 €	5 000 €	5 000 €
	Fablab d'éducation numérique	15 874 €	4 000 €	4 000 €

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20230406-2023_04_06_6-DE
Date de réception en préfecture : 19/04/2023

MES TISSAGES	Activ'femmes à la caravelle	111 600 €	12 000 €	12 000 €
PILIER MONTANT TOTAL			42 500 €	46 500 €
MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS			187 000 €	187 000 €

2°) - Autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions s'y rapportant

Qu'il convient de rappeler que la réglementation en vigueur (décret n° 2001-495 en date du 6 juin 2001) impose à la Commune, dès lors qu'elle attribue une subvention d'un montant supérieur à 23 000 euros, de conclure avec l'association bénéficiaire une convention définissant l'objet, le montant et les conditions de cette subvention,

Que par ailleurs, en application du principe posé par l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, est tenu de ne pas prendre part à une délibération du Conseil tout membre de l'assemblée devant être considéré comme intéressé à l'affaire à laquelle se rapporte ladite délibération.

Que cette disposition trouve en particulier à s'appliquer aux conseillers municipaux exerçant des fonctions particulières au sein des associations susvisées,

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.),

Vu la loi n° 2014-173 en date du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu la loi de finances n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 pour 2019,

Vu le budget primitif de l'exercice 2023,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date 4 avril 2023,

Oùï les explications complètes de Madame LARIK,

Et après en avoir délibéré.

DÉCIDE

D'approuver l'attribution de subventions aux associations dont le détail figure dans le tableau récapitulatif ci-après :

PILIER COHÉSION SOCIALE				
MONTANTS DES SUBVENTIONS PROPOSÉES POLITIQUE DE LA VILLE POUR LES ACTIONS PORTÉES PAR LES ASSOCIATIONS				
ACCÈS AUX DROITS				
PORTEUR	INTITULÉ DE L'ACTION	COÛT TOTAL DE L'ACTION	MONTANT SUBVENTION VILLE 2023	MONTANT SUBVENTION VILLE 2022
AA92	Accompagnement vers les institutions	132 000 €	7 500 €	7 500 €
	Café social : ouvertures en soirée	227 710 €	8 500 €	8 500 €
ADABE	Ateliers d'insertion sociale et professionnel par cours FLE et mathématiques	59 307 €	1 000 €	1 000 €
COULEURS D'AVENIR	Accompagnement au renouvellement et à l'autonomie du Conseil Citoyens	15 000 €	0 €	3 500 €
LECTURES NOMADES	Alphabétisation, FLE, atelier sociolinguistique, oral et numérique	36 516 €	7 000 €	7 000 €
L'ESCALE	Agir pour l'égalité entre les femmes et les hommes et contre les violences faites aux femmes	390 300 €	7 000 €	5 500 €
LES FEMMES ENGAGEES	Les femmes dans la cité	79 723 €	3 000 €	0 €
ÉDUCATION				
ENSEMBLE	" Apprentissages", offrir une aide aux petits comme aux grands	158 135 €	4 000 €	4 000 €
MJC	Accompagnement à la scolarité	154 428 €	7 000 €	7 000 €
	Jeunesse	86 398 €	4 000 €	4 000 €
LECTURES NOMADES	Médiation culturelle et Animations familiales par le biais du Livre	192 690 €	12 000 €	12 000 €
ADABE	Accompagnement à la scolarité	99 126 €	6 000 €	6 000 €
	Accompagnement à la parentalité	33 781 €	1 000 €	1 000 €
HANDBALL CLUB	Hand'inclusif	34 500 €	3 000 €	3 000 €
1000 BATTEURS POUR LA PAIX	Battre pour la paix vecteur d'insertion au sein des établissements scolaires	44 000 €	1 000 €	1 000 €
SOS SOLIDARITE ASSFAM	Atelier socio linguistique scolarité parentalité	15 000 €	2 000 €	2 000 €
NUBIAN SOUL	Voyage Chorégraphique	32 900 €	4 000 €	4 000 €

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20230406-2023_04_06_6-DE
Date de réception préfecture : 19/04/2023

	Médiation Numérique	397 853 €	5 000 €	5 000 €
	Chantier d'insertion remobilisation au Fablab	297 777 €	3 000 €	0 €
ADIE	Agir au plus près des habitants des QPV afin de donner accès à l'entrepreneuriat et à l'emploi, par le microcrédit et l'accompagnement à ceux dont les projets n'ont pas accès au crédit bancaire	45 915 €	5 000 €	5 000 €
LES IDEATEURS	Oser et grandir à travers une immersion pédagogique entrepreneuriale concrète ! - Parcours I.NOV stage de 3eme	9 947 €	2 000 €	2 000 €
SOS SOLIDARITE ASSFAM	Atelier socio linguistique niveau Français Langue Etrangère pour les personnes en voie d'insertion professionnelle	16 000 €	0 €	4 000 €
	Atelier socio linguistique multi média	12 000 €	0 €	1 000 €
	Faciliter l'accès aux droits des publics migrants vulnérables	15 000 €	0 €	1 500 €
MES TISSAGES	Activ'femmes à la caravelle	111 600 €	12 000 €	12 000 €
PILIER MONTANT TOTAL			42 500 €	46 500 €
MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS			187 000 €	187 000 €

AUTORISE

Monsieur le Maire, à signer, le cas échéant, les conventions ci-jointes avec les associations concernées par le décret n° 2001-495 en date du 6 juin 2001 précité.

DIT

Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de Villeneuve-la-Garenne dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7 CRPA).

Que la présente délibération municipale pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site télérecours citoyens (www.télérecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Pascal PELAIN



**Maire de Villeneuve-la-Garenne
Conseiller Régional d'Île-de-France
Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris**